

PLAN DE VIGILANCE 2024



SOMMAIRE

01. INTRODUCTION

- 1.1 Contexte : le devoir de vigilance
- 1.2 Europcar Mobility Group : raison d'être et stratégie
- 1.3 Notre présence mondiale
- 1.4 Nos solutions et notre chaîne de valeur
- 1.5 Résumé des initiatives de conformité pour 2023

02. CARTOGRAPHIE DES RISQUES LIÉS AU DEVOIR DE VIGILANCE

- 2.1 Méthodologie et résultats de la cartographie des risques liés au devoir de vigilance
 - 2.1.1 Identification des risques
 - 2.1.2 Évaluation des risques identifiés et émergence de scénarios prioritaires

03. MESURES DE PRÉVENTION, D'ATTÉNUATION ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES LIÉS AU DEVOIR DE VIGILANCE

- 3.1 Mesures générales de prévention
- 3.2 Mesures de prévention dans la chaîne de valeur
- 3.3 Mesures spécifiques d'atténuation et surveillance des risques pour les activités d'Europcar Mobility Group

04. MÉCANISME D'ALERTE

- 4.1 Champ d'application et principes de fonctionnement du mécanisme d'alerte
- 4.2 Gestion des alertes

05. GOUVERNANCE DU PLAN DE VIGILANCE

06. ANNEXE

1.1 | CONTEXTE : LE DEVOIR DE VIGILANCE

Le devoir de vigilance, conformément à la loi promulguée en 2017 en France, est un cadre juridique selon lequel les entreprises sont tenues de prévenir les risques en matière de droits de l'Homme, d'environnement, de santé et de sécurité liés à leurs activités, ainsi qu'aux activités de leurs fournisseurs, sous-traitants ou autres entités de leur chaîne de valeur, avec lesquelles elles entretiennent une relation d'affaires établie.

Dans ce contexte, Europcar Mobility Group est tenu d'établir et de publier un plan de vigilance. Ce plan comprend à la fois les travaux nécessaires à l'**identification des risques liés à l'environnement, aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes (en particulier des travailleurs), ainsi que les mesures mises en place par le Groupe pour prévenir et atténuer ces risques.**

L'identification des risques couvre les activités du Groupe, y compris ses filiales, et l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe Europcar Mobility, englobant ainsi les sous-traitants et les fournisseurs.

Ce plan comprend cinq piliers juridiques, à savoir :

- **La cartographie des risques** dans le but d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques.
- **Des procédures d'évaluation régulières** relatives au statut des filiales, des sous-traitants et des fournisseurs avec lesquels nous avons une relation commerciale établie, à la lumière de la cartographie des risques.
- **Les actions conçues pour atténuer les risques** ou prévenir les dommages graves.
- **Un mécanisme d'alerte** et de collecte de rapports sur l'existence potentielle ou la survenance de risques, établi en consultation avec les représentants du personnel.
- Un mécanisme de **suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.**

« Commit together » : le programme RSE du Groupe

Au-delà des exigences légales en matière de devoir de vigilance, Europcar Mobility Group a à cœur de mener ses activités de manière responsable et durable.

Ainsi, Europcar Mobility Group a initié en 2017 un Programme de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), nommé *Commit Together*, basé sur des engagements en 4 dimensions (sociale, sociétale, environnementale, éthique des affaires) et destiné à être partagé avec l'ensemble de ses parties prenantes.

L'engagement « Partager notre éthique des affaires » du programme *Commit Together* comprend les mesures mises en œuvre depuis 2017 afin de promouvoir l'éthique des affaires à toutes les étapes de la chaîne de valeur et dans toutes les relations commerciales (clients, fournisseurs, franchisés, clients BtoB) et sociales (salariés).

Pour plus d'information, consultez notre déclaration de performance extra-financière sur www.europcar-mobility-group.com

Agir pour l'environnement

Par la nature même de ses activités, notre Groupe souhaite faire partie de la solution dans la transition vers un monde à faible émission de carbone.

Partager notre éthique des affaires

Notre éthique professionnelle est un facteur clé pour renforcer la confiance et la loyauté de nos clients et partenaires.



Rendre la mobilité accessible

Nous sommes convaincus que la mobilité est un levier pour l'inclusion sociale.

Être un employeur responsable

La performance du Groupe est étroitement liée à la diversité, au développement personnel et à l'engagement de ses collaborateurs.

Code d'Éthique et d'Engagements

Europcar Mobility Group a adopté son Code d'Éthique et d'Engagements, composé de 48 engagements et 12 objectifs, qui s'applique à toutes ses activités.

Ces engagements et objectifs portent notamment sur le respect des réglementations et lois nationales et internationales, le respect de la dignité humaine et des droits de l'Homme, la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs, la préservation de l'environnement, la protection des données personnelles, la lutte contre les conflits d'intérêts et le soutien à toutes les initiatives internes et externes en faveur du progrès social et environnemental.

Ces principes clés, qui régissent la manière dont le Groupe mène ses activités, sont fondés sur un certain nombre de codes, conventions et lignes directrices internationaux, tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions internationales du travail (29, 87, 105, 138 et autres), le Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, etc.

Un mécanisme d'alerte complète ce système, permettant aux collaborateurs ou à toute partie prenante de signaler toute pratique susceptible d'enfreindre la loi ou les règles internes du Groupe.

En 2023, un projet a été lancé pour revoir le Code d'Éthique et d'Engagements et le transformer en un Code de conduite du Groupe en 2024. L'objectif est de fournir à ses collaborateurs et aux autres parties prenantes un document complet codifiant l'engagement du Groupe en matière d'éthique des affaires, tout en incluant des conseils clairs sur chaque sujet.

1.2 | EUROPCAR MOBILITY GROUP : RAISON D'ÊTRE ET STRATÉGIE

Introduction

Europcar Mobility Group est l'un des leaders européens de la location de véhicules avec une présence mondiale et 75 ans d'expertise en matière de services (B2C, B2B).

Nous proposons une large gamme de services de location de voitures et d'utilitaires - que ce soit pour quelques heures, quelques jours, quelques semaines, un mois ou plus, pour les particuliers et les entreprises.

Pour assurer nos services au quotidien, nous disposons d'une flotte moderne, équipée des moteurs les plus récents, et plus de 8 000 collaborateurs engagés dans la satisfaction de nos clients.

Nous opérons au travers de trois grandes marques distinctes, qui répondent à des besoins, des cas d'utilisation et des attentes différenciés en termes de niveau de service.



Leader européen de la location de voitures



Leader de la location de voitures *low cost* en Europe



Une offre dynamique *low cost* aux États-Unis

Le Groupe opère également une plateforme émergente d'abonnement automobile sous la marque « MyEuropcar » et Ubeeqo®, un acteur de l'autopartage en boucle fermée en Europe.

Notre stratégie est guidée par notre raison d'être

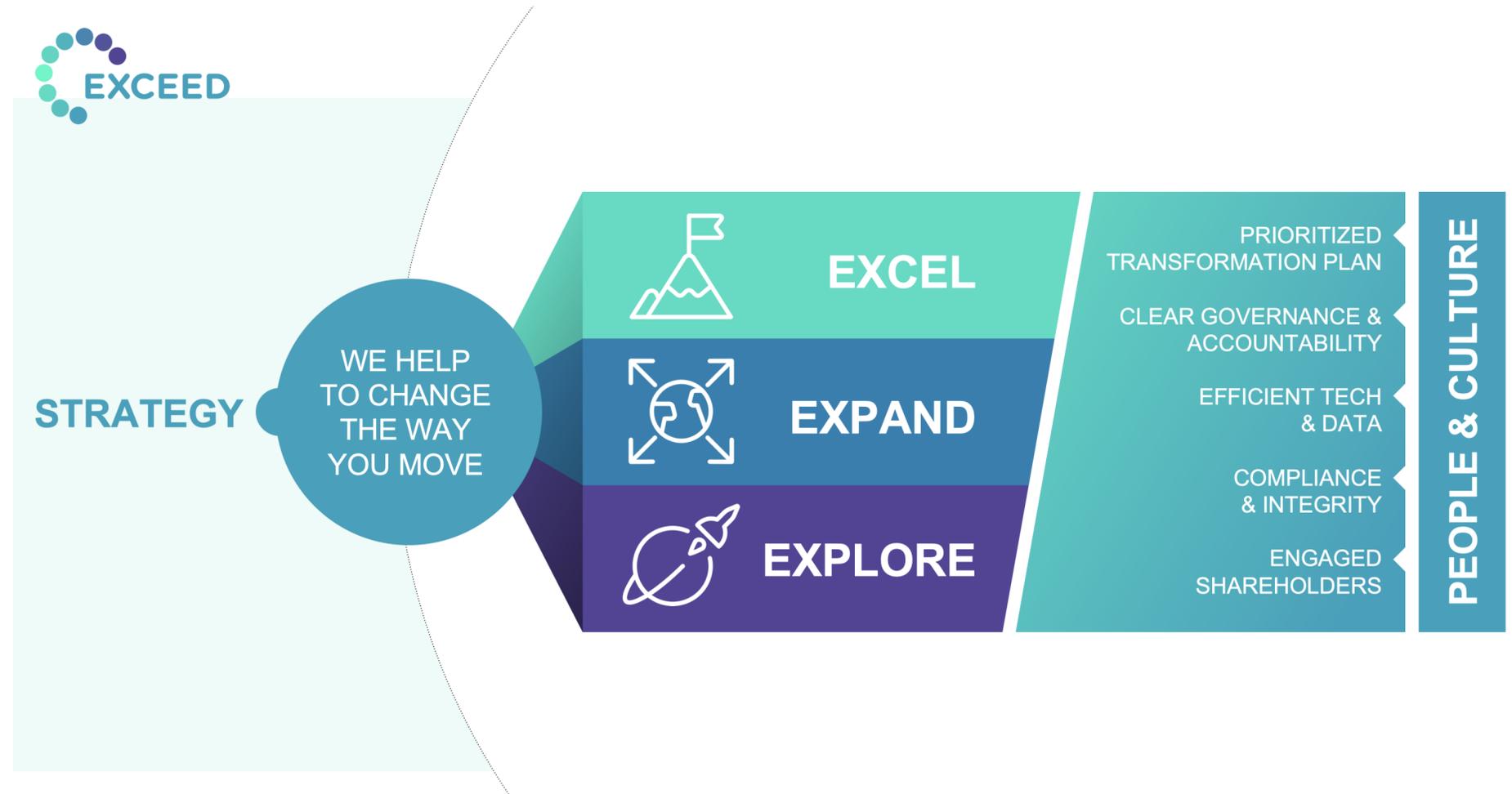
« **We help to change the way you move*** » telle est notre raison d'être et ce qui nous unit.

Plus que jamais, nous nous engageons à fournir des solutions simples, transparentes et innovantes qui rendent la mobilité simple, agréable et de plus en plus respectueuse de l'environnement.

Dans les années à venir, nous y parviendrons grâce aux trois piliers de notre stratégie :

- Excel : **exceller** dans tout ce que nous faisons
- Expand : nous **développer** sur nos segments de clientèle et nos zones géographiques,
- Explore : **explorer** de nouvelles offres et de nouveaux services qui répondent aux nouvelles attentes des clients et aux tendances sociétales émergentes.

EXCEED est le nom de notre plan stratégique, qui permettra à l'entreprise d'avancer dans ces trois directions et de créer de la valeur.



* « Nous vous aidons à changer la façon dont vous vous déplacez »

1.3 | NOTRE PRÉSENCE MONDIALE

En 2023, Europcar Mobility Group est présent dans plus de 130 pays à travers le monde, grâce à ses propres filiales, ses franchisés, ses alliances et ses partenariats stratégiques.

- Implantée dans 16 pays* avec des filiales en propre
- Des opérations dans 113 pays avec des franchisés
- 4 pays où nous opérons avec des partenaires

Notre réseau de stations est à la fois dense et global :

- **1 351 stations** dans nos filiales pays
- **1 403 stations** dans nos pays franchisés

Autres chiffres clés pour 2023 :

- Environ **8 800 collaborateurs** dans nos filiales pays
 - 64 % en stations, 36 % dans les fonctions support (y compris ~ 550 collaborateurs dans des postes numériques)
 - 42 % de femmes / 58 % d'hommes
 - La main-d'œuvre d'Europcar Mobility Group est principalement concentrée dans les agences de location (représentant 64 % de sa main-d'œuvre), situées dans les gares, les aéroports et les principaux centres urbains
- Une flotte de **260 977 véhicules**, dont 12 %** de véhicules électriques et hybrides

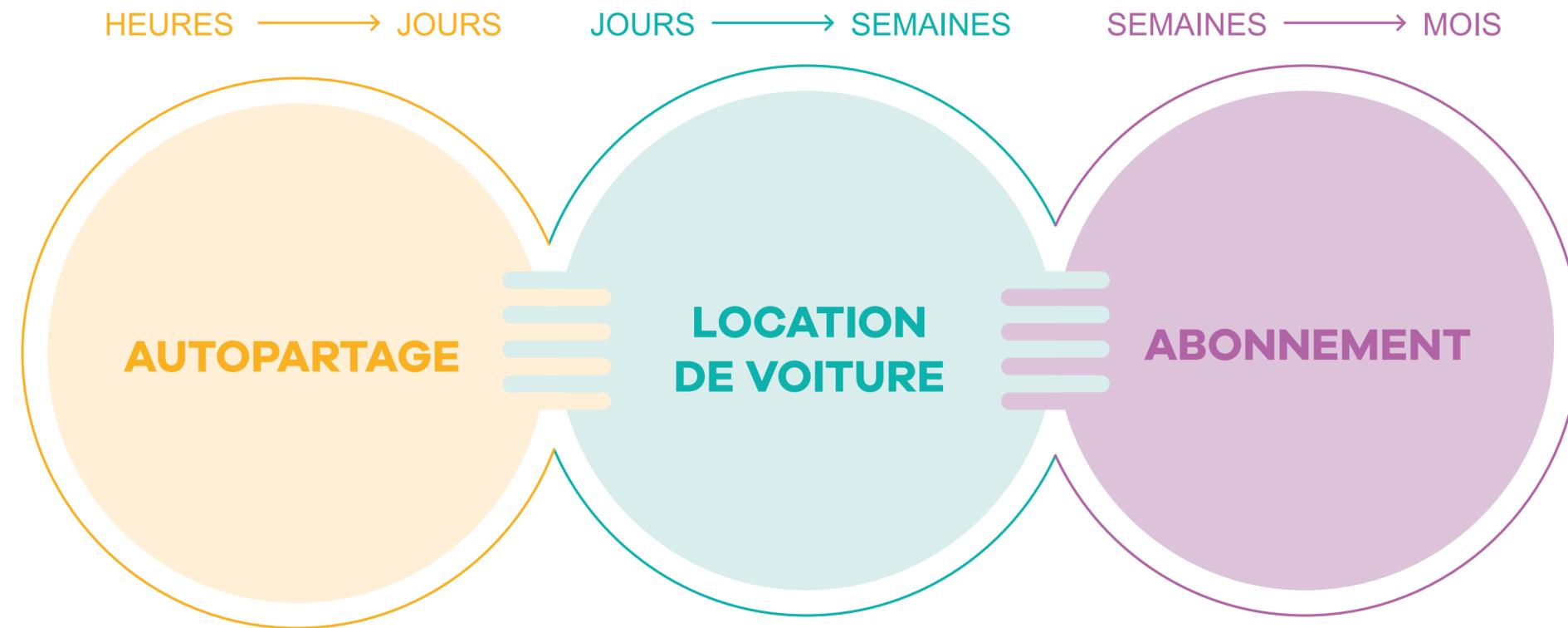
* désigné comme « filiales pays »

** % de véhicules verts dans le périmètre d'engagement du Groupe en matière d'obligations liées au développement durable (*sustainability-linked bond*), (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Portugal, Royaume-Uni).

1.4 | NOS SOLUTIONS ET NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

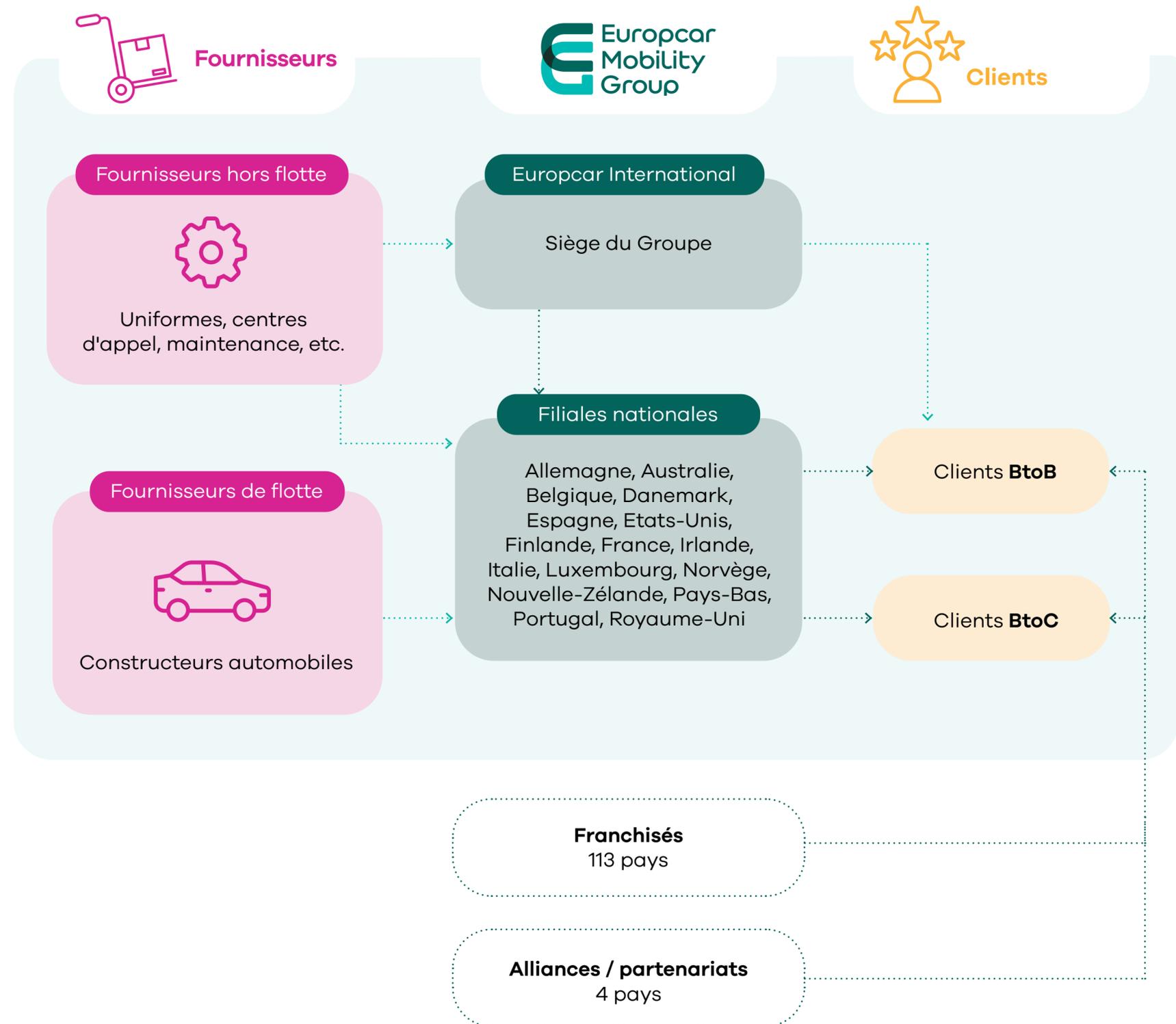
Nos solutions

Les services de mobilité distribués par nos filiales couvrent un certain nombre de cas d'utilisation et de besoins des clients, qu'ils soient BtoB ou BtoC.



La chaîne de valeur du Groupe

Le Groupe fournit ses services à la fois directement et par l'intermédiaire de partenaires et de franchisés. Son activité s'appuie sur un large réseau de fournisseurs (près de 19 000) répartis dans le monde entier.



1.5 | RÉSUMÉ DES INITIATIVES DE CONFORMITÉ POUR 2023

En 2023, Europcar Mobility Group a mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à renforcer son système de conformité relatif à la loi française sur le devoir de vigilance et les obligations nationales similaires en matière de reporting (par exemple : la LkSG allemande et la loi norvégienne sur la transparence) :

- Un projet de revue de notre procédure RSE d'évaluation des tiers a été engagé, afin de prendre en compte le retour d'expérience des fonctions d'Achats hors flotte, tout en nous conformant aux exigences légales en matière de devoir de vigilance. Cela inclut un processus optimisé pour les équipes internes concernées par l'évaluation. La modification prévoit également la création d'un questionnaire adapté pour les fournisseurs critiques, qui ne peuvent pas être soumis au questionnaire EcoVadis par défaut, afin de couvrir un nombre maximum de tiers. L'objectif est de renforcer la capacité d'Europcar Mobility Group à évaluer et à traiter efficacement les tiers qui présentent des risques de préjudice grave pour le Groupe et l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes.
- En 2023, un projet a été lancé pour mettre à jour la politique du Groupe en matière d'alerte afin d'adapter la politique et la procédure existantes aux nouvelles lois sur la protection des lanceurs d'alerte dans les pays où le Groupe possède des filiales. Cette politique et cette procédure actualisées seront mises en œuvre en 2024.
- Le lancement d'un projet de refonte du Code d'Éthique et d'Engagements. L'objectif était de fournir aux collaborateurs et aux autres parties prenantes un document complet codifiant l'engagement du Groupe en matière d'éthique des affaires, tout en incluant des orientations claires sur différents sujets, notamment les droits de l'Homme, la protection de l'environnement, la santé et la sécurité.

02.

CARTOGRAPHIE
DES RISQUES
LIÉS AU DEVOIR
DE VIGILANCE

2.1 | MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES LIÉS AU DEVOIR DE VIGILANCE

L'exercice de cartographie des risques est une étape essentielle dans l'élaboration d'un plan de conformité. En effet, l'identification des risques permet de mettre en œuvre des mesures de prévention et d'atténuation appropriées afin d'atténuer les impacts négatifs potentiels sur l'activité du Groupe et de renforcer les politiques déjà en place.

La méthodologie suivante a été utilisée pour cartographier les risques associés au devoir de vigilance :

2.1.1 Identification des risques

L'exercice d'identification des risques a consisté à déterminer les facteurs de risque spécifiques aux droits de l'Homme, à l'environnement, à la santé et à la sécurité, qui découlent des activités du Groupe et de sa chaîne de valeur.

Des entretiens avec les parties prenantes internes et externes ont été organisés afin d'identifier les risques liés aux activités et à la chaîne de valeur du Groupe.

Les risques identifiés couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur et toutes les parties prenantes de l'écosystème d'Europcar Mobility Group : collaborateurs, clients, sous-traitants, fournisseurs, actionnaires, syndicats et autres tiers.

Cette approche a été appliquée aux activités et aux services d'Europcar Mobility Group dans tous les pays où le Groupe possède des activités en propre (filiales pays).

Pour les pays franchisés, une catégorie de risque spécifique a été déterminée.

À l'issue de l'exercice d'identification des risques liés au devoir de vigilance, les scénarios de risques identifiés ont été répartis en 6 catégories :

- **Droits de l'homme**
- **Santé et sécurité**
- **Éthique**
- **Libertés fondamentales**
- **Environnement**
- **Franchisés**

Une fois les entretiens avec les parties prenantes terminés, 29 scénarios de risque ont été identifiés, puis consolidés et regroupés en 13 macro-risques, présentés dans le tableau ci-dessous :

Les 13 macro-risques :

CATÉGORIE	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DES RISQUES
ENVIRONNEMENT	Contribution au changement climatique	Désigne le : <ul style="list-style-type: none"> – Risque d'impact des activités de location de véhicules d'Europcar Mobility Group sur la qualité de l'air et la santé publique. – Risque que toute communication trompeuse concernant l'action environnementale entraîne des accusations d'écoblanchiment à l'encontre de l'entreprise (par exemple : pratiques commerciales trompeuses, publicité trompeuse, etc.)
	Atteinte aux zones locales/ protégées et à la biodiversité	Désigne le : <ul style="list-style-type: none"> – Risque d'impact sur l'environnement en cas d'accident industriel lié à l'utilisation de carburants (fuite, explosion, pollution, etc.). Par exemple : une fuite de carburant dans une station d'Europcar Mobility Group pourrait entraîner une pollution du sol et/ou des eaux souterraines à long terme, ou déclencher un incendie qui détruirait les habitations situées à proximité de la station. – Risque d'atteinte à la biodiversité si le Groupe ne prend pas en compte sa protection dans le cadre de ses activités (ex : artificialisation des sols pour la construction de parkings).
	Gestion inefficace de l'eau et des déchets	Désigne le risque d'impact sur l'environnement en raison d'une gestion inappropriée des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Utilisation de l'eau pour le nettoyage des véhicules entraînant une surconsommation. – Recyclage et traitement des déchets dans les stations entraînant une pollution causée par l'activité du Groupe.
ÉTHIQUE	Non-respect du document Code d'Éthique et d'Engagements du Groupe	Désigne le risque de non-respect du Code d'Éthique et d'Engagements du Groupe par : <ul style="list-style-type: none"> – Les collaborateurs - en raison d'un manque de formation et de diffusion des politiques et procédures du Groupe en matière d'éthique et de conformité, – Les partenaires commerciaux (sous-traitants, fournisseurs, constructeurs automobiles), dans l'exercice de leurs activités.

CATÉGORIE	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE
DROITS DE L'HOMME	La protection des données personnelles	Désigne le risque de non respect du RGPD. Par exemple : les données personnelles d'un utilisateur restent stockées dans un véhicule lorsqu'il est restitué après une location ou sont exposées en cas de cyber-attaque. Par conséquent, cela peut entraîner une violation de la protection des données par le Groupe ou une partie prenante (par exemple : un client B2B).
	Mécanisme d'alerte	Désigne le risque que les lanceurs d'alerte ne soient pas protégés contre des mesures de rétorsion après avoir lancé une alerte liée au devoir de vigilance (par exemple : une violation du droit de syndicalisation dans une filiale)
	Violation du droit du travail	Désigne le risque de précarité des conditions de travail car le Groupe a recours à un grand nombre de contrats à durée déterminée (principalement pendant la haute saison). Risque de responsabilité du Groupe en raison de : <ul style="list-style-type: none"> – l'existence d'une main-d'œuvre cachée dans la chaîne de valeur. Europcar Mobility Group travaille avec des sociétés de nettoyage pour ses stations et/ou ses véhicules. Dans ce contexte, un prestataire de services de nettoyage pourrait employer une main-d'œuvre dissimulée pour effectuer une tâche au nom du Groupe. – Non-respect du droit du travail dans la chaîne de valeur dans le cas où un fournisseur/sous-traitant ne respecte pas la législation locale ou internationale sur les droits du travail (heures supplémentaires, salaire minimum, etc.).
LIBERTÉS FONDAMENTALES	Discrimination	Désigne le risque de responsabilité du Groupe en cas de discrimination à l'encontre des collaborateurs : <ul style="list-style-type: none"> – Europcar Mobility Group ou l'une de ses filiales pratique une discrimination à l'encontre d'un collaborateur en raison de son origine, de son sexe, de sa situation familiale, de sa grossesse, de son apparence physique, de son nom de famille, de son lieu de résidence, de son état de santé, de son handicap, etc. – Les collaborateurs des sous-traitants sont discriminés par rapport aux collaborateurs du Groupe.
	Violation des droits syndicaux	Désigne le risque de tensions au sein du Groupe, en raison d'un manque de dialogue social. NB - Le dialogue social diffère d'un pays à l'autre, notamment dans les pays où cette pratique est rare (par exemple : les États-Unis).

CATÉGORIE	TYPE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE
SANTÉ ET SÉCURITÉ	Risques psychosociaux	<p>Désigne les risques psychosociaux dus aux conditions et/ou à l'organisation du travail. Ainsi, un nombre important de collaborateurs pourrait souffrir d'une absence de longue durée en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une pression excessive au travail, de mauvaises conditions de travail et/ou une charge de travail anormalement élevée liée à la restructuration de l'entreprise (par exemple : surmenage, épuisement professionnel par ennui, dépression mentale, etc.) ; – les conséquences psychologiques d'incidents répétés avec les clients (par exemple : blessures, insultes, menaces). <p>Ou encore, un nombre important de collaborateurs d'un sous-traitant (par exemple : des centres d'appel) qui souffrent d'absences de longue durée en raison des conséquences psychologiques de leurs mauvaises conditions de travail.</p>
	Violation de l'obligation de sécurité	<p>Désigne le risque de violation de l'obligation de protéger la santé et la sécurité des collaborateurs du Groupe, ainsi que celles des collaborateurs des fournisseurs/sous-traitants. Par exemple : le département « Achats hors flotte » fournit des uniformes au Groupe, y compris à certains franchisés. Dans ce contexte, les collaborateurs d'un fabricant d'uniformes peuvent être gravement blessés (par exemple : invalidité permanente) dans l'exercice de leur activité en raison d'un manquement aux conditions de sécurité d'une usine. Ou si un collaborateur a été gravement blessé (par exemple : incapacité permanente) en raison d'un manquement aux conditions de sécurité d'une station (par exemple : installations électriques non conformes aux normes de sécurité, altercation avec un client).</p> <p>Désigne le risque d'atteinte à la santé physique et à la sécurité du client. Par exemple : si un client est victime d'un accident avec une voiture louée auprès d'Europcar Mobility Group qui ne répond pas aux normes de sécurité et/ou en cas de défaillance des systèmes embarqués qui pourraient causer, ou ne pas prévenir, un accident.</p>
	Harcèlement	<p>Désigne le risque que les collaborateurs d'un département ou d'une filiale d'Europcar Mobility Group soient victimes d'actes de harcèlement de la part de leur direction et/ou de leurs collègues.</p>
FRANCHISES	Risque de non-respect du devoir de vigilance par nos franchisés	<p>Désigne le risque que le comportement de l'un de ses franchisés ait des répercussions sur le Groupe en termes de respect du devoir de vigilance.</p> <p>Les franchisés gèrent leurs activités de manière indépendante, sans aucune possibilité d'intervention du Groupe. Ils gèrent leurs approvisionnements de manière autonome pour de nombreux services, tels que le nettoyage ou la manutention, et appliquent leurs propres procédures en matière de santé et de sécurité.</p> <p>Cependant, en cas d'échec, la marque Europcar peut être fortement affectée en raison d'un manquement grave au devoir de vigilance causé par l'activité d'un franchisé.</p>

2.1.2 Évaluation des risques identifiés et émergence de scénarios prioritaires

Sur la base des 29 scénarios identifiés, une méthode d'évaluation et de notation des risques - alignée à la fois sur les normes du marché et sur la méthodologie de cartographie des risques du Groupe - a été appliquée.

Un score de risque a été attribué à chaque scénario de risque, sur la base du type d'activité concerné et du ou des pays dans lesquels le risque est situé. Ces notes de risque par pays et par activité ont été déterminées en s'appuyant sur des informations quantitatives et qualitatives provenant de diverses sources officielles et reconnues au niveau international (notamment l'indice de performance environnementale élaboré par les universités de Yale et de Columbia).

En outre, les scores de risque obtenus ont été pondérés. Cette analyse est basée sur :

- **Le degré d'occurrence du risque : possibilité qu'un événement indésirable se produise ;**
- **L'impact du risque : sa gravité en termes de sévérité, d'étendue ou d'irréparabilité ;**
- **Le niveau de maîtrise du risque : efficacité des actions et des politiques mises en œuvre.**

Les risques ont finalement été hiérarchisés à l'aide d'une matrice de priorisation qui, en tenant compte de l'exposition brute au risque et des mesures de contrôle mises en œuvre au sein de l'entreprise, définit 5 niveaux de scénarios prioritaires.

Scénarios prioritaires

Environnement - Risque de dommages causés aux zones locales/protégées et à la biodiversité

Risques de non-conformité des franchisés

Scénarios de priorité secondaire

Risque de non-conformité au RGPD

Risque de discrimination dans l'emploi

Risque de tensions dues à l'absence de dialogue social

Risques psychosociaux liés aux conditions de travail

L'exercice de cartographie des risques a permis d'identifier deux risques prioritaires et quatre risques secondaires. Ils sont présentés ci-dessous :

3.1 | MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION

Le Code d'Éthique et d'Engagements

Europcar Mobility Group s'engage à agir en conformité avec son Code d'Éthique et d'Engagement actuel et demande à ses parties prenantes de le respecter et de l'appliquer.

Le Code est publié en externe sur le site internet du Groupe, communiqué en interne à tous les collaborateurs et nouveaux collaborateurs, partagé avec les fournisseurs, sous-traitants et partenaires dans le cadre de toute nouvelle relation/contrat, afin de prévenir les risques liés au devoir de vigilance.

Comme indiqué dans l'introduction, le Code codifie les principes et valeurs qui régissent les activités et les décisions du Groupe, notamment en ce qui concerne les questions sociales, les Droits de l'Homme, le droit du travail, l'éthique des affaires et le respect de l'environnement.

Comme mentionné précédemment, le document Code d'Éthique et d'Engagements est basé sur de multiples codes, conventions et lignes directrices internationaux que le Groupe s'engage à respecter :

- La **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** des Nations Unies.

- La **Convention Européenne des Droits de l'Homme**.
- Les conventions de **l'Organisation Internationale du Travail**, en particulier les conventions 29, 105, 138 et 182 (sur le travail des enfants et le travail forcé), 155 (santé et sécurité au travail), 111 (discrimination), 100 (égalité de rémunération), 87 et 98 (liberté d'association, droit d'association et négociation collective).
- **Principes directeurs de l'OCDE** à l'intention des entreprises multinationales.
- La **Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant**.
- Les principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

La version revue du Code d'Éthique (appelée Code de conduite) vise à maintenir l'adhésion du Groupe à ces normes et valeurs et à communiquer clairement sur la manière dont il attend de ses collaborateurs et parties prenantes qu'ils se comportent en matière de droits de l'Homme, de santé et de sécurité et de questions environnementales.

Système de contrôle interne et d'audit

Europcar Mobility Group assure la prévention des risques liés au devoir de vigilance en activant « trois lignes de défense » :

- La première ligne (premier niveau de contrôle) est assurée par les acteurs opérationnels qui garantissent le respect des procédures et règles internes dans la conduite quotidienne des affaires.
- La deuxième ligne (deuxième niveau de contrôle) est assurée par le département de contrôle interne d'Europcar Mobility Group, qui mène une campagne d'auto-évaluation sur les thèmes de la RSE et du devoir de vigilance. Le cadre de contrôle interne a récemment fait l'objet d'une mise à jour substantielle, y compris les contrôles relatifs à la RSE et au devoir de vigilance. Les départements concernés (Conformité et RSE) ont été invités à apporter leur contribution.
- La troisième ligne (troisième niveau de contrôle) est traitée de manière indépendante par les équipes d'audit interne. Dans ce cadre, l'efficacité globale du système et de toutes ses composantes est évaluée par des audits afin de s'assurer que le système de prévention des risques est efficace

Procédure d'évaluation de la chaîne de valeur, basée notamment sur la base de données EcoVadis

Pour atteindre les objectifs de 2030, il est essentiel de veiller à ce que les relations commerciales du Groupe avec ses fournisseurs et partenaires soient conformes aux efforts de réduction des émissions de carbone du Groupe.

La procédure actuelle d'évaluation du risque RSE d'un fournisseur repose sur l'utilisation d'une plateforme d'évaluation tierce, connectée à la base de données EcoVadis (le module RSE a été mis en place fin 2022).

Une logique graduelle et proportionnelle a été adoptée de sorte que les évaluations les plus approfondies ne soient effectuées que pour les fournisseurs qui en ont besoin. La catégorisation des risques s'articule autour de trois indicateurs : faible, modéré et critique.

Par exemple, la procédure prévoit que, sur la base de la cartographie des risques, certains types de fournisseurs dont l'activité a été identifiée comme présentant un risque critique sont systématiquement évalués à l'aide du questionnaire développé par EcoVadis :

- Centres d'appel
- Préparation et lavage externalisés des véhicules
- Matériel de lavage et d'entretien, services de lavage
- Extraction de carburant
- POS
- Remplissage des réservoirs de carburant
- Uniformes
- Véhicules de transport et de déplacement

Pour les autres types de fournisseurs, une approche quantitative et qualitative de l'évaluation des risques a été choisie afin de déterminer s'il est nécessaire d'envoyer un questionnaire.

L'évaluation finale du fournisseur déterminera s'il y a lieu ou non d'établir un contact. Le fournisseur peut également se voir proposer un suivi et un soutien afin que des mesures correctives puissent être mises en place.

Le projet de refonte de cette procédure, lancé en 2023, vise à maintenir ces grands principes mais vise à proposer un questionnaire alternatif à celui d'EcoVadis tout en conservant ses standards élevés. L'objectif est notamment de permettre l'évaluation des petits fournisseurs critiques qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour mener à bien un processus d'évaluation lourd. L'évaluation des fournisseurs et partenaires considérés par le Groupe comme présentant des risques élevés et moyens du point de vue ESG est systématique et prise en charge par la fonction Achats. Au-delà de l'évaluation initiale, l'objectif est d'aider les fournisseurs à gérer leur performance ESG tout au long de leur relation commerciale avec le Groupe. Au 31 décembre 2023, 7,2 % des fournisseurs essentiels auront été évalués en fonction de leurs performances en matière de RSE.

3.2 | MESURES DE PRÉVENTION DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

RISQUES DANS LA CHAÎNE DE VALEUR : SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Pour plus d'informations sur les actions d'Europcar Mobility Group concernant les sous-traitants et les fournisseurs, voir NFPS 2023, section « Partager notre éthique des affaires ».

Dans le cadre de son analyse des risques liés au devoir de vigilance, Europcar Mobility Group considère que 5 des 6 catégories de risques identifiées dans le cadre de ses activités pourraient également s'appliquer à sa chaîne de valeur :

- Droits de l'Homme
- Santé et sécurité
- Éthique
- Libertés fondamentales
- Environnement

Europcar Mobility Group prend deux mesures complémentaires pour atténuer ces risques, dans les domaines suivants :

- Achat de flotte
- Achats hors flotte

limiter les risques dans l'achat de flottes

Les achats de véhicules effectués à ce jour par la Direction de la flotte le sont principalement auprès de constructeurs automobiles reconnus, disposant de politiques et d'engagements forts en matière de RSE (clauses contractuelles, labellisation, audits sociaux et environnementaux, chartes et codes de conduite, etc.) : les risques de non-conformité au sein de la chaîne d'approvisionnement de la flotte sont donc limités.

En outre, l'objectif du Groupe est de maintenir des relations stables avec ses fournisseurs, où qu'ils se trouvent, afin de renforcer l'atténuation des risques. Dans cette optique, le Groupe entretient un dialogue avec ses fournisseurs de flotte et évalue régulièrement la part du chiffre d'affaires réalisée par ses fournisseurs avec le Groupe afin d'éviter tout risque de dépendance.

limiter les risques dans les achats hors flotte

Le département des Achats hors flotte, à travers son réseau d'acheteurs du Groupe et d'acheteurs locaux situés dans les filiales nationales, assure les achats courants/génériques (y compris de prestations intellectuelles) et les achats découlant des besoins opérationnels de maintenance et d'entretien des véhicules dans les stations.

Les achats hors flotte représentent environ un quart du chiffre d'affaires annuel consolidé du Groupe. De nombreux fournisseurs sont sous contrat (près de 19 000 au 31 décembre 2023).

Ces achats concentrent une grande partie des facteurs de risque liés à la chaîne d'approvisionnement d'Europcar Mobility Group, et pour lesquels une politique spécifique a été formalisée.

Cette politique spécifique repose sur trois piliers :

- Choisir des fournisseurs locaux et, dans la mesure du possible, des fournisseurs qui ne se trouvent pas dans des zones géographiques présentant des risques sociaux.
- Exiger le respect du Code d'Éthique et d'Engagements du Groupe.
- Mise en œuvre d'une procédure d'évaluation des tiers/fournisseurs, notamment en s'appuyant sur la base de données EcoVadis

Choisir des fournisseurs locaux

En raison de la nature de ses activités, Europcar Mobility Group effectue la quasi-totalité (99,9 %) de ses achats hors flotte auprès de fournisseurs locaux dans les zones géographiques où il opère, ce qui lui confère le statut d'important pourvoyeur d'emplois locaux.

Peu d'achats sont effectués en dehors des implantations directes du groupe : les achats effectués en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie représentent 0,01 % des achats hors flotte, ce qui limite les risques sociaux pouvant être associés à l'approvisionnement dans ces régions.

Le choix de fournisseurs locaux fait partie de la politique RSE du Groupe : en favorisant les chaînes d'approvisionnement courtes, le Groupe est en mesure, d'un point de vue économique et social, de créer de la valeur avec ses parties prenantes locales et, d'un point de vue environnemental, de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au transport.

Respect du Code d'Éthique et d'Engagements du Groupe

Le Groupe souhaite que ses partenaires commerciaux partagent ses valeurs ; à ce titre, il accorde une attention particulière à la prise en compte, par ces partenaires, des aspects sociaux et environnementaux dans leurs activités.

À cette fin, le Groupe s'efforce d'inclure dans ses contrats des clauses de conformité qui reflètent les principes décrits dans son Code d'Éthique et d'Engagements (principes éthiques concrets et détaillés, définissant les comportements professionnels attendus de toutes les parties prenantes du Groupe).

Chaîne de valeur du Groupe et biodiversité

Europcar Mobility Group a lancé un processus d'identification de ses impacts sur la biodiversité en 2022.

Ce projet a été mené avec le soutien d'un prestataire de services externe et s'est déroulé sous la forme d'un atelier avec les principaux membres du personnel interne. Ce travail a permis d'identifier les impacts potentiels à chaque étape de la chaîne de valeur du Groupe :

- Extraction, production et transport de matières premières
- Fabrication de véhicules
- Transports et infrastructures
- Utilisation des véhicules
- Fin de vie des véhicules

Dans chaque étape, outre la question générale du changement climatique, des problèmes d'artificialisation des terres, de pollution et de surexploitation des ressources ont été identifiés, qui ont tous un impact significatif sur la biodiversité. L'approvisionnement a été l'un des aspects particulièrement mis en avant lors de ces discussions, dont les enjeux s'inscrivent également dans la démarche d'achats responsables du Groupe. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes a également été évoquée.

Ce travail sera achevé tout au long de l'année 2024, dans le cadre de la préparation de l'entreprise aux exigences de reporting CSRD (norme ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes).

Plus précisément, dans le cadre de l'évaluation de double matérialité, l'entreprise déterminera ses enjeux de durabilité en matière de biodiversité.

Cet exercice sera réalisé en désignant des « responsables des enjeux de durabilité » au sein des fonctions Opérations et Flotte, afin de mettre en œuvre tout plan d'action nécessaire, si la matérialité des questions de durabilité est confirmée.

Suivi des mesures d'atténuation des risques liés aux fournisseurs et aux sous-traitants

L'efficacité des mesures d'atténuation est suivie au moyen d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance, rapportés année par année.

Ces chiffres ne concernent que les achats hors flotte :

	Résultats 2023	vs. 2022
Proportion de fournisseurs situés en Europe	89 %	91 %
Proportion de fournisseurs situés en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud	0,01 %	0,005 %
Proportion de fournisseurs situés en Amérique du Nord et dans le Pacifique	10,99 %	9 %
Proportion de fournisseurs à risque moyen ou élevé dont la performance en matière de RSE a été évaluée*	7,21 %	1 %

*Le module d'évaluation de la RSE par un tiers est opérationnel depuis la fin de l'année 2022



LES RISQUES DANS LA CHAÎNE DE VALEUR : FRANCHISÉS

L'analyse des risques liés au devoir de vigilance a permis d'identifier un risque important concernant les franchisés d'Europcar Mobility Group.

Europcar Mobility Group a des liens contractuels avec de nombreux franchisés dans le monde entier. Les franchisés gèrent leur activité de manière indépendante et Europcar Mobility Group ne peut s'immiscer dans la conduite de leurs opérations. Ils s'approvisionnent indépendamment pour une grande partie de leurs besoins, tels que la flotte, les services de nettoyage ou les manutentionnaires. Ils gèrent également les questions de santé et de sécurité de manière indépendante.

Néanmoins, la marque Europcar peut être affectée de manière significative par un manquement au devoir de vigilance de la part d'un franchisé dans l'exercice de ses activités et/ou la conduite de ses affaires, en conséquence de quoi il incombe au Groupe de prévenir et d'atténuer ces risques.

Afin d'atténuer ce risque, Europcar Mobility Group met en œuvre plusieurs mesures :

- Les contrats de franchise type d'Europcar Mobility Group comprennent une clause de conformité qui exige des franchisés qu'ils respectent les normes éthiques du Groupe (Code d'Éthique et d'Engagements), notamment en termes de respect de l'environnement, de santé et de sécurité des collaborateurs et de respect des droits de l'Homme.
- Les franchisés sont soumis, dans le cadre de la procédure standard à une évaluation de conformité avant le début de toute relation contractuelle (en particulier en ce qui concerne les sanctions, les embargos et la corruption).
- Dans le cadre de leur relation contractuelle, les franchisés font l'objet d'un audit relatif à leur conformité aux normes de la marque Europcar, afin de vérifier le statut de ces co-contractants. Enfin, les franchisés ont fait l'objet d'actions de sensibilisation aux enjeux de la RSE afin de garantir leur compréhension des enjeux du groupe et d'assurer la connaissance et l'intégration de ces thèmes clés pour leur entreprise.

Pour compléter ces mesures, il est prévu de soumettre les futurs franchisés qui rejoignent le réseau à un examen à l'aide de l'outil d'évaluation par des tiers et de continuer à sensibiliser régulièrement les franchisés aux questions de RSE et plus particulièrement au devoir de vigilance. En outre, en 2023, le Groupe a sensibilisé à la conformité de manière générale en présentant une introduction générale sur ce sujet lors de la semaine d'introduction des franchisés. Un soutien supplémentaire a consisté à partager avec les franchisés les informations et la documentation relatives au Code d'Éthique du Groupe et à la procédure d'évaluation des tiers.

3.3 | MESURES SPÉCIFIQUES D'ATTÉNUATION ET SURVEILLANCE DES RISQUES POUR LES ACTIVITÉS D'EUROPCAR MOBILITY GROUP

Outre les mesures de prévention des risques, Europcar Mobility Group a mis en œuvre un certain nombre de mesures pour atténuer les différents risques identifiés.

Les mesures d'atténuation mises en œuvre pour chaque risque lié au devoir de vigilance sont détaillées ci-dessous.

Ces actions et initiatives sont détaillées dans les différentes sections de notre déclaration de performance extra-financière 2023.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Pour plus de détails sur nos efforts visant à réduire nos émissions de GES et à gérer les ressources et les déchets de manière responsable, voir la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière) 2023 - section « Agir pour l'environnement ».

L'analyse des risques liés au devoir de vigilance a permis d'identifier trois risques environnementaux significatifs pour l'activité d'Europcar Mobility Group :

- Contribution au changement climatique.
- Gestion inefficace de l'eau et des déchets.
- Atteinte aux zones locales/protégées et à la biodiversité.

Climat

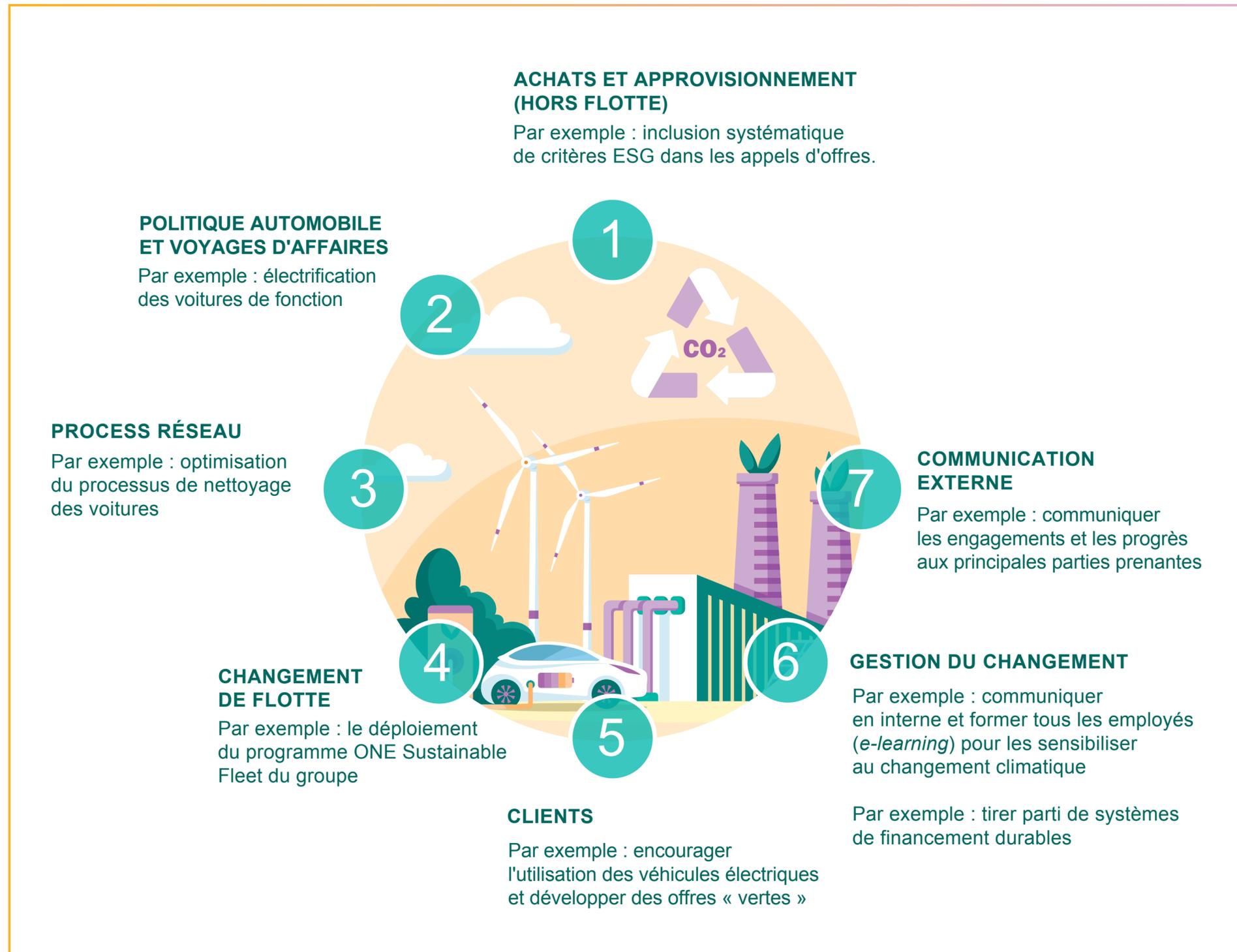
Europcar Mobility Group s'est engagé à réduire de manière significative son empreinte carbone. Le Groupe a fixé ses objectifs de réduction en conformité avec les accords de Paris à l'horizon 2030, dans le cadre de l'initiative *Science-Based Targets*.

Ces dernières années, l'accent a été mis sur la réduction des émissions de carbone, avec la fixation d'**objectifs validés par l'initiative Science-Based Targets en 2022**. Europcar Mobility Group est la première société de location à avoir deux objectifs de réduction des émissions de carbone approuvés par SBTi.

Ces objectifs de réduction sont soutenus par un plan complet de réduction des émissions de carbone, incluant toutes les fonctions, activités et facteurs susceptibles d'avoir un impact sur la réduction des émissions du Groupe.

L'empreinte carbone du Groupe est principalement la conséquence des émissions indirectes provenant de l'utilisation des véhicules par les clients ou des achats (l'utilisation des véhicules par nos clients représente à elle seule 56 % des émissions totales du Groupe).

L'utilisation des véhicules représentant plus de 90 % de notre empreinte carbone, notre flotte est clairement notre principal levier de réduction des émissions de carbone. Depuis fin 2019, notre Groupe déploie son programme « One Sustainable Fleet », qui vise à augmenter la proportion de véhicules électrifiés au sein de notre flotte ; tout en veillant à ce que les moteurs à combustion interne soient intégrés à notre flotte en respectant la norme la plus élevée possible en termes d'efficacité carbone (c'est-à-dire avec les véhicules les plus récents, répondant aux dernières normes en matière de consommation de carburant et d'émissions de gaz à effet de serre).



Lors du processus d'identification des différents scénarios de risque pour le climat, le risque de *greenwashing* a été identifié et placé dans la catégorie « environnement / Contribution au risque de changement climatique ».

Dans ce domaine, Europcar Mobility Group mène des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs qui sont en première ligne en termes d'exposition au risque de *greenwashing* : plus particulièrement pour nos collaborateurs chargés de la conception des offres et pour nos collaborateurs dans les différentes équipes de marketing.

En 2022, le Groupe a publié son premier « **Guide anti *greenwashing* : Sensibiliser pour prévenir** » à l'intention de ces équipes, en s'appuyant sur une définition précise du *greenwashing*, en rappelant le risque juridique encouru, en donnant des conseils pratiques pour l'éviter et en donnant des exemples de publicités et autres communications pouvant être considérées comme du *greenwashing*.

En outre, dans certains pays du Groupe, les collaborateurs bénéficient de programmes de formation spécifiques, mis en place par les départements des ressources humaines et de la communication du pays, avec le soutien des représentants locaux de la RSE. En Belgique, par exemple, tous les nouveaux collaborateurs sont sensibilisés aux questions environnementales lors de leur journée d'accueil. En Australie et en Nouvelle-Zélande, les collaborateurs reçoivent une formation en ligne via Europcar University ; en Italie, en Allemagne et en France, des outils sont disponibles sur les sites intranet locaux. Un guide des meilleures pratiques est également distribué aux collaborateurs de Goldcar pour les aider à mettre en œuvre des actions simples au quotidien.

Eau et déchets

Au-delà des enjeux liés aux émissions de gaz à effet de serre, le Groupe agit également pour réduire son empreinte environnementale directe, notamment dans les stations où cette empreinte est principalement concentrée. Toutes les stations « corporate » du Groupe sont engagées dans une gestion responsable des ressources en eau et des déchets. Il convient de noter qu'au 31 décembre 2023, cinq filiales pays étaient certifiées ISO 14001, tandis que l'Allemagne est allée plus loin en obtenant la certification ISO 50001.

Le lavage des véhicules est un thème environnemental prioritaire pour le Groupe

En 2023, Europcar Mobility Group a consommé 487 776 m³ d'eau, dont 97 % dans les stations, généralement en lien avec le lavage des voitures entre locations.

Pour réduire sa consommation d'eau, le Groupe rationalise le nombre de véhicules utilisant des stations de lavage automatique. Depuis 2020, à la fin de chaque location, une évaluation détermine si la voiture a besoin d'un lavage complet ou si un lavage manuel à sec est suffisant. Fin 2021, un programme appelé « Quick Turnaround » a été lancé et un rapport dédié a été créé au sein des opérations pour une meilleure granularité dans le suivi de la consommation d'eau du réseau de stations. Dans les stations participantes, 13 % des véhicules ont été lavés sans eau et sans déplacement après la location. Grâce à ce procédé, 16 395 m³ d'eau ont été économisés, soit l'équivalent de 16 piscines olympiques.

De plus, certaines stations sont équipées de systèmes de recyclage de l'eau, y compris des systèmes de récupération des eaux de pluie, afin de limiter l'eau prélevée dans les réseaux d'approvisionnement. D'autres initiatives locales ont également été lancées : Goldcar (Espagne) travaille désormais avec des fournisseurs qui utilisent des techniques de lavage sans eau ; par ailleurs, elle surveille la consommation d'eau dans ses bureaux et ses installations. Au Portugal, les contrats passés avec les fournisseurs de stations de lavage comportent des clauses exigeant qu'ils recyclent un certain pourcentage d'eau.

L'ambition d'Europcar Mobility Group est de promouvoir les bonnes pratiques environnementales

Enfin, Europcar Mobility Group a pour objectif de promouvoir les meilleures pratiques environnementales partout où il opère, notamment en ce qui concerne **l'amélioration du traitement des déchets**.

Les déchets produits par le Groupe peuvent être classés en deux catégories : les déchets dangereux et les déchets non dangereux. Leur classification et leur traitement dépendent des réglementations locales, auxquelles le Groupe se conforme consciencieusement, grâce à des procédures locales spécifiques et à ses systèmes de gestion environnementale conformes à la certification ISO 14001.

En ce qui concerne les déchets identifiés comme « dangereux », le Groupe produit principalement des boues de séparateurs d'hydrocarbures dans ses stations, des piles, des déchets informatiques, des toners et des néons.

Les déchets « non dangereux » se composent principalement de déchets de bureau et de papier. Plusieurs initiatives pilotes ont été lancées pour augmenter constamment le taux de recyclage des déchets produits par le Groupe et promouvoir une économie circulaire pour leur traitement. Dans cette optique, le réseau Europcar en France a commencé à trier les déchets dans ses plus grandes stations, ce qui lui a permis de recycler la plupart des déchets produits grâce à des filières dédiées.

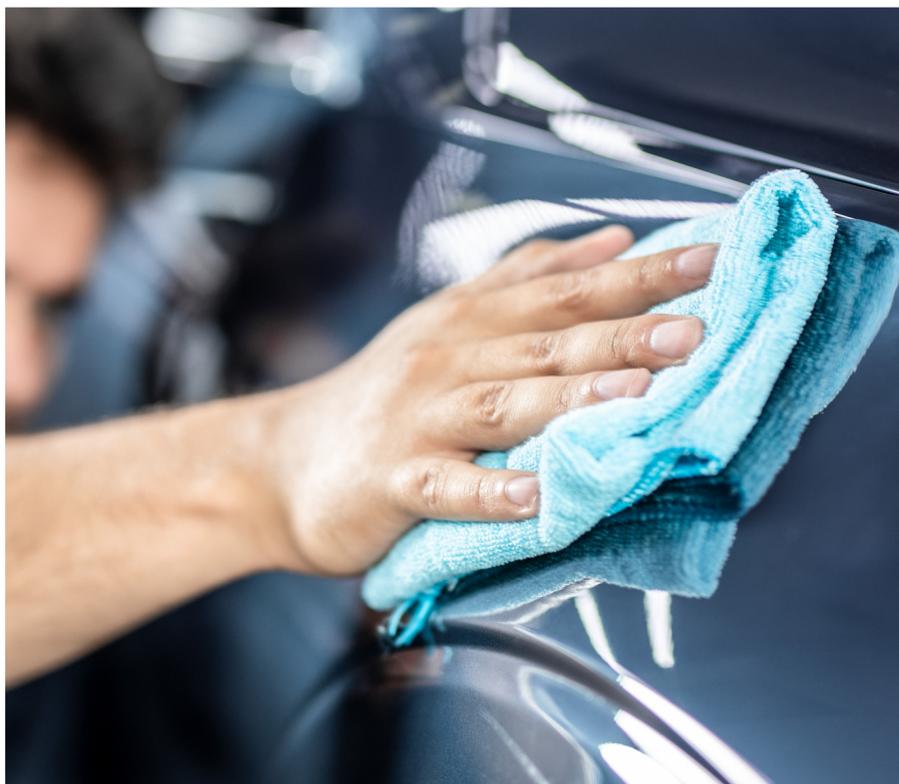
Atteinte aux zones locales/protégées et à la biodiversité

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, les principaux enjeux en termes de biodiversité et d'impact potentiel sur les zones locales/protégées sont liés à l'utilisation des sols et au stockage des combustibles.

- En ce qui concerne l'utilisation des sols, le Groupe dispose de zones utilisées en permanence pour le siège et le réseau, ainsi que de parkings qui sont gérés de manière intensive en fonction de l'activité. La taille et le type de locaux occupés par le Groupe (souterrains ou en surface) sont tels que l'occupation et l'utilisation des sols ne constituent pas un problème majeur pour le Groupe en termes d'impact environnemental.
- Le Groupe considère le stockage des carburants comme le principal facteur de risque pour l'environnement. Il porte une attention particulière à l'entretien de ses réservoirs et des systèmes d'alerte (détecteurs de fuites, alarmes) et à la formation de ses équipes à la prévention des fuites et à l'intervention en cas de déversement accidentel. Toutes les installations du Groupe sont conformes aux réglementations locales en matière de stockage et d'exploitation des réservoirs de carburant. Le déploiement de la certification ISO 14001 - système de gestion environnementale - renforce également la prévention contre les risques de fuites et la formation du personnel en cas d'incident.

La préparation aux exigences de reporting CSRD (notamment la norme ESRS E4 - biodiversité et écosystèmes) qui a débuté en 2023, offre actuellement au Groupe l'opportunité d'approfondir sa réflexion.

Suivi des mesures d'atténuation des risques environnementaux



	Résultats 2023	vs. 2022
Émissions de gaz à effet de serre*	2,406,315 tCO ₂ e	2 479 921 tCO ₂ e
Part de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans la flotte	12 %** 10,7 %***	1,66 %** 5,34 %***
Émissions moyennes de CO ₂ e par kilomètre des véhicules	135 gCO ₂ e/km	141 gCO ₂ e/km
Part de véhicules lavés sans eau ni déplacement Parmi les stations participant au programme « Quick Turnaround »	13 %	13 %
Nombre de filiales pays certifiées ISO 14001	5	5
Consommation d'eau	487 776 m ³	294 514 m ³
Quantité de déchets dangereux produits Dont déchets dangereux recyclés, réutilisés ou utilisés comme source d'énergie	1 060 t 901 t	656,86 t 510,6 t
Quantité de déchets non dangereux produits Dont déchets non dangereux recyclés, réutilisés ou utilisés comme source d'énergie	1 395 t 418,5 t	962,95 t 361,75 t

*NB : La filiale américaine n'est pas intégrée dans le suivi de nos objectifs de réduction des émissions de carbone car elle a rejoint le Groupe fin 2019. L'année 2020 a été très impactée par la pandémie pour notre industrie, et le travail sur l'intégration progressive et la fiabilité des données des États-Unis a commencé en 2021. Nous avons choisi de conserver une approche isopérimétrique dans le calcul de l'évolution de notre empreinte carbone.

** % de véhicules verts sur le périmètre d'engagement défini dans le cadre des obligations liées à l'environnement durable (*Sustainability-Linked Bond*) du Groupe (Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Portugal, Espagne, Royaume-Uni)

*** % de véhicules verts dans la flotte totale du Groupe, toutes les filiales pays

RISQUES LIÉS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX LIBERTÉS FONDAMENTALES

Pour plus d'informations sur les actions d'Europcar Mobility Group en matière de droits de l'Homme et de libertés fondamentales, voir NFPS 2023, sections «**Être un employeur responsable**» et «**Partager notre Éthique des affaires**».

En ce qui concerne l'activité d'Europcar Mobility Group, l'analyse des risques liés au devoir de vigilance a permis d'identifier cinq risques dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales :

- La protection des données personnelles
- Le droit de présenter des rapports internes
- Les violations du droit du travail
- Les violations des droits syndicaux
- La discrimination

En ce qui concerne les alertes internes, les mesures déployées par le Groupe sont présentées au chapitre 4 du présent document.

En ce qui concerne le droit du travail, Europcar Mobility Group, en tant qu'acteur international, s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'homme dans le monde, ainsi que les lois et réglementations du travail, partout où il opère. En conséquence, Europcar Mobility Group se conforme aux normes et cadres internationaux suivants dans le cadre de ses activités commerciales :

- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- Objectifs de développement durable du Pacte mondial des Nations Unies - en particulier l'objectif 8 (« Promouvoir le travail décent et le plein emploi pour tous »).
- Principes relatifs aux droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Principes des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies).
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui formulent des recommandations sur le respect des droits de l'homme.

En outre, afin d'atténuer les risques identifiés dans les catégories « Droits de l'Homme » et « Libertés fondamentales », Europcar Mobility Group a mis en place plusieurs mesures visant spécifiquement à :

- Protéger les données personnelles
- Promouvoir et garantir le dialogue social
- Lutter contre la discrimination

Protéger les données personnelles

Europcar Mobility Group a adopté un programme de conformité pour protéger les données personnelles et se conformer à ses obligations, y compris celles découlant du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). L'année 2023 a de nouveau été marquée par un renforcement de l'application des principes de protection des données dès la conception et par défaut afin d'anticiper les risques.

En outre, un projet de formation en présentiel a été mis en œuvre dans le domaine de la protection des données personnelles. Cette formation vise à fournir des conseils sur les principes fondamentaux du RGPD ; elle est adaptée à certaines questions relatives aux données personnelles auxquelles sont confrontées les fonctions du Centre de contact, chargé d'offrir aux clients une assistance technique, un service à la clientèle et une assistance commerciale, en particulier en ce qui concerne les droits d'accès aux données personnelles. Au 31 décembre 2023, 154 personnes ont été formées.

Promouvoir et garantir le dialogue social

En raison de sa présence internationale, le Groupe doit se conformer à un large éventail de lois locales sur le travail. Celles-ci sont souvent plus strictes que les directives de l'Organisation internationale du travail, auxquelles il se conforme (voir le Code d'Éthique et d'Engagements du Groupe).

Le dialogue social au sein d'Europcar Mobility Group est le résultat de discussions continues entre les équipes de direction, les collaborateurs et les organes de représentation du personnel. Le Groupe s'engage à promouvoir une relation étroite entre les managers et leurs équipes afin d'assurer un climat social constructif.

Dans les pays où l'organisation du dialogue social est réglementée, Europcar Mobility Group se conforme aux réglementations et législations locales, comme en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie, en Belgique et au Danemark, où le dialogue social est organisé autour d'organes représentatifs des collaborateurs ou de comités d'entreprise.

Lorsqu'il n'est pas réglementé, le dialogue social est entretenu par des réunions d'équipe régulières, des conférences, des enquêtes auprès des collaborateurs et des bulletins d'information hebdomadaires ou mensuels.

Au 31 décembre 2023, 10 des 16 pays de l'entreprise, représentant 73 % des collaborateurs permanents et non permanents du Groupe, étaient représentés par ces organes.

Le dialogue social sur les projets transnationaux est mené avec un Comité d'Entreprise Européen (CEE).

Seuls les pays ayant atteint un certain effectif ont le droit d'avoir un ou plusieurs représentants au CEE, en fonction de la taille de leur main-d'œuvre. Au cours de l'exercice 2023, le CEE s'est réuni quatre fois.

Au 31 décembre 2023, 5 870 collaborateurs, représentant 67 % des collaborateurs permanents et non permanents du Groupe, étaient couverts par des conventions collectives.

Ces accords couvrent notamment les thèmes suivants :

- Temps de travail (congrés, travail à distance, réduction du temps de travail, etc.).
- Rémunération, épargne et autres avantages (qualité de vie au travail : nourriture, chèques-repas, réductions).
- Égalité des sexes sur le lieu de travail.
- Santé et sécurité.

Lutter contre la discrimination

Diversité et inclusion

Europcar Mobility Group a fait de la diversité de son personnel - sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de handicap ou d'orientation sexuelle - l'un de ses principaux atouts. C'est d'ailleurs l'un des principes clés de son Code d'Éthique et d'Engagements (au travers du principe de promotion du principe de l'égalité des chances pour tous). Europcar Mobility Group est également signataire de la Charte de la diversité de l'entreprise, ce qui témoigne de son engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de son organisation.

En raison de la nature de ses activités, au carrefour des secteurs de l'automobile et de la mobilité, traditionnellement considérés comme très masculins, le Groupe porte une attention particulière à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Il veille à ce que ses métiers soient accessibles aux hommes et aux femmes, tant en termes de recrutement que d'évolution de carrière au sein du Groupe.

Ces dernières années, deux outils principaux ont été introduits pour promouvoir la diversité et l'inclusion : le réseau interne WeMob et un programme de sensibilisation à la diversité et à l'inclusion.

La discrimination

En ce qui concerne la question spécifique de la discrimination, le Groupe s'engage à respecter les réglementations et les lois locales en matière de lutte contre la discrimination et à prévenir toute forme de provocation, de harcèlement ou d'intimidation.

Outre le Code d'Éthique et d'Engagements, la plupart des filiales pays du Groupe disposent de politiques internes formelles en matière de non-discrimination et mettent en œuvre des plans d'action appropriés.

Le plus souvent, les plans d'action nationaux (États-Unis, Royaume-Uni, Espagne, Australie et Nouvelle-Zélande, par exemple) s'appuient sur des modules de formation spécifiques (« Prévention de la discrimination et du harcèlement » ou « Formation à la diversité »).

Enfin, un référent harcèlement collectif a été nommé fin 2019 afin de traiter toutes les questions liées à ce sujet.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA DIVERSITÉ ET À L'INCLUSION

Sur la base d'une recommandation du Comité des rémunérations et des nominations du 24 juillet 2020, le comité exécutif a lancé en 2021 un programme de sensibilisation à la diversité et à l'inclusion, visant principalement l'accès des femmes aux postes de direction. Une première vague de formation a touché 150 senior managers au niveau du Groupe et des pays en 2021. En 2022, ce programme a été prolongé : 329 managers en 2022 et 364 en 2023 ont suivi cette formation. Le programme s'articule autour de cinq modules de formation en ligne :

- Introduction à la diversité, à l'inclusion et à l'équité.
- Premiers pas vers un espace de travail diversifié, inclusif et équitable.
- Lutter contre les préjugés sur le lieu de travail.
- Comprendre les préjugés sexistes.
- Comblent le fossé entre hommes et femmes au niveau de la direction.



Suivi des mesures visant à atténuer les risques liés aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales

L'efficacité des mesures d'atténuation est suivie à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance, présentés année par année :

	Résultats 2023	vs. 2022
Proportion de salariés représentés par des instances de dialogue social	73 %	77 %
Proportion de collaborateurs couverts par des conventions collectives	67 %	84 %
Condamnations pour non-respect du droit social dans les pays d'opération	0	0
Proportion de femmes dans l'effectif total	42 %	42 %
Proportion de femmes managers	42 %	42 %
Proportion de collaborateurs en situation de handicap dans l'effectif total	1,2 %	1 %

RISQUES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

L'analyse des risques liés au devoir de vigilance a permis d'identifier trois risques importants en matière de santé et de sécurité dans le cadre de l'activité d'Europcar Mobility Group :

- Risques psychosociaux.
- Manquement à l'obligation de sécurité.
- Harcèlement.

Les risques psychosociaux, le non-respect de l'obligation de sécurité et le harcèlement sont des risques qui concernent les collaborateurs.

Le non-respect de l'obligation de sécurité peut également inquiéter les clients.

Les mesures d'atténuation de ces risques sont donc présentées comme suit :

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Harcèlement
- Sécurité des clients

Santé et sécurité des collaborateurs

Le Groupe s'engage à protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs partout où il opère, avec l'objectif particulier de maintenir de faibles taux de fréquence et de gravité des accidents du travail.

Si ses activités ne donnent a priori lieu à aucune maladie professionnelle particulière, Europcar Mobility Group est néanmoins conscient des risques potentiels en matière de santé/sécurité et des éventuels facteurs de pénibilité auxquels ses salariés peuvent être confrontés, quel que soit leur profil (risques psychosociaux, troubles musculo-squelettiques, froid, bruit, etc.).

Dans tous ses pays d'implantation, le Groupe se conforme aux lois et réglementations locales en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail et met en place des comités spécialisés, le cas échéant.

En tant que nouvelle initiative en 2023, Europcar Mobility Group a décidé d'établir une politique mondiale de santé et de sécurité et un guide de bonnes pratiques de gestion pour faciliter et garantir l'intégration de la santé et de la sécurité dans nos systèmes de gestion dans l'ensemble du Groupe. L'approche est basée sur cinq thèmes clés : le leadership, la formation, le contrôle des performances, la gestion des risques et l'analyse des événements, qui sont les cinq domaines de performance de la santé et de la sécurité au travail (SST).

Sur la base de ces lignes directrices, tous les pays procèdent à des auto-évaluations afin de définir un plan d'action d'amélioration. Au niveau du Groupe, les meilleures pratiques sont partagées entre les pays par l'intermédiaire des réunions mensuelles des comités SST du Groupe.

Afin d'anticiper et d'atténuer les facteurs de risque, le Groupe a introduit le port obligatoire d'équipements de protection individuelle dans les stations et a mis en œuvre les mesures et procédures réglementaires, normatives et/ou proactives énumérées ci-dessous :

- **Mesures réglementaires** : en France et en Belgique, le Groupe veille à respecter les exigences relatives à l'organisation de comités ou d'organes dédiés (fréquence des réunions, publications et partage des données nécessaires, etc.). Les filiales concernées du Groupe doivent également tenir à jour un document unique d'évaluation des risques qui intègre l'inventaire, l'évaluation et les actions mises en œuvre pour prévenir les risques liés à ses activités.
- **Mesures normatives et organismes tiers** : Lorsque ces aspects ne sont pas régis par les réglementations locales, Europcar Mobility Group a lancé, selon le pays, des processus de certification ou des partenariats avec des organismes tiers pour définir ses politiques en matière de santé/sécurité. Par exemple, Europcar Mobility Group Spain a opté pour la certification ISO 45001 (norme ISO relative aux systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail) ; tandis qu'Europcar Mobility Group Portugal fait appel à un organisme spécialisé pour réaliser l'évaluation des risques, assurer la conformité de ses espaces de travail et sensibiliser les collaborateurs.
- **Mesures proactives** : dans d'autres Filiales Pays du Groupe, des procédures spécifiques ont été mises en place, lorsque nécessaire, pour évaluer, analyser et prévenir les risques en matière de santé/sécurité au travail. Ainsi, au Royaume-Uni, un ensemble de procédures est documenté et communiqué par le biais du « House Book », qui fournit aux managers un jeu complet d'orientations et de conseils concernant les dispositions qui contribuent à garantir un environnement de travail sûr. En Australie et en Nouvelle-Zélande, des inspections régulières sont effectuées et une formation est dispensée à tous les collaborateurs lorsqu'ils rejoignent l'entreprise.

Des initiatives locales ont également été lancées, notamment le maintien d'une cellule de soutien psychologique pour les collaborateurs au siège du Groupe et en France, ainsi que l'accès à une plateforme de téléconsultation médicale pour des visites virtuelles avec des médecins.

Enfin, les incidents avec les clients figurent parmi les premiers facteurs générateurs de sécurité et de risques psychosociaux. Afin de garantir la sécurité de notre personnel, certaines de nos stations sont équipées de caméras et d'alarmes anti-panique.

Harcèlement

Tout comme pour la discrimination, Europcar Mobility Group condamne toute forme de harcèlement à l'encontre de ses collaborateurs, qu'elle vienne de l'intérieur de l'entreprise - d'un collègue ou d'un responsable - ou d'une partie prenante extérieure. Outre le Code d'Éthique et d'Engagements, qui contient les règles que les collaborateurs s'engagent à respecter en matière de harcèlement, la plupart des pays du Groupe ont également mis en place des politiques et des plans d'action sur le sujet, dans le but de prévenir toute forme de provocation, de harcèlement ou d'intimidation. Les plans d'action sont soutenus par des modules de formation (ex : « Formation concernant la discrimination, le harcèlement, l'intimidation et la diversité »).

Comme mentionné précédemment dans ce document, un responsable du harcèlement au sein du Groupe a été nommé fin 2019 pour traiter toutes les questions relatives à ce sujet, et une ligne téléphonique d'alerte a été mise en place pour garantir que tout collaborateur puisse signaler des actes de harcèlement.

Sécurité des clients

Europcar Mobility Group s'engage à garantir non seulement la sécurité de ses collaborateurs, mais aussi celle des clients qui utilisent les véhicules de sa flotte.

Pour rappel, le Groupe est l'un des plus grands acheteurs de véhicules en Europe et le plus grand dans le secteur de la location de véhicules en Europe.

En 2023, le Groupe a pris livraison d'environ 140 000 véhicules et exploite une flotte moyenne de 260 977 véhicules.

La répartition entre les véhicules de tourisme et les véhicules utilitaires légers était la suivante : 87 % de véhicules de tourisme et 13 % de camionnettes (véhicules utilitaires légers et poids lourds). Dans ce contexte :

- Le Groupe garantit que les véhicules présentant des problèmes de sécurité signalés par les constructeurs seront rappelés ou rendus indisponibles.
- Avant chaque location, les véhicules sont inspectés et vérifiés par des équipes formées dans les agences selon les normes et les points de contrôle (pression des pneus, vérification des niveaux, vérification des feux, etc.). Lorsque des véhicules sont jugés non conformes et nécessitent des réparations, celles-ci sont effectuées soit sur place lorsqu'il s'agit de réparations mineures, soit par des entreprises indépendantes répertoriées lorsque les réparations nécessaires sont plus importantes.

- Les véhicules sont également équipés des matériels de sécurité obligatoires (gilets jaunes, triangles de signalisation, etc.) et des équipements complémentaires sont disponibles à la location en agence (sièges enfants, chaînes, pneus neige, etc.) afin d'offrir aux clients un niveau optimal de sécurité et de confort au volant, dans le respect des réglementations locales.
- En cas d'accident ou d'incident pendant la période de location, le Groupe met à la disposition de ses clients un service d'assistance et recherche en permanence les meilleures solutions pour leur assurer une prise en charge efficace.

Suivi des mesures d'atténuation des risques pour la santé et la sécurité

L'efficacité des mesures d'atténuation est suivie à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance, présentés année par année :

	Résultats 2023	vs. 2022
Nombre d'accidents du travail	219	200
Taux de fréquence des accidents du travail	14,29	11,19
Taux de gravité des accidents du travail	0,29	0,25
Taux d'absentéisme	6,74 %	6,4 %



04.

MÉCANISME
D'ALERTE

4.1 | CHAMP D'APPLICATION ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU MÉCANISME D'ALERTE

Europcar Mobility Group a mis en place une plateforme d'alerte (Whispli) permettant à toute personne de signaler un comportement contraire à la loi, aux principes du Code d'Éthique et d'Engagements du Groupe et à nos règles internes.

Il s'agit notamment de manquements graves au devoir de vigilance sur les thèmes clés de la loi (environnement, droits de l'Homme et libertés fondamentales, santé et sécurité des collaborateurs).

Cette plateforme est ouverte aux collaborateurs de l'entreprise et aux parties prenantes externes du Groupe, qui peuvent se familiariser avec elle en consultant le Code d'Éthique et d'Engagements lors de la phase de passation des marchés.

L'outil garantit une totale confidentialité au lanceur d'alerte et couvre notamment les domaines suivants :

- Ressources humaines (par exemple : discrimination, harcèlement, harcèlement moral) ;
- Santé et sécurité ;
- Confidentialité des données ;
- Droit de la consommation ;
- Environnement ;
- Droit de la concurrence ;
- Lutte contre la corruption ;
- Conflit d'intérêts ;
- Droits de l'Homme ;
- Fraude ;
- Détournement de fonds ;
- Blanchiment d'argent / Financement du terrorisme ;
- Cadeaux et divertissements ;
- Pratiques des tiers ;
- Sanctions internationales, fiscalité, contrôle des exportations ;
- Tous les autres comportements potentiellement répréhensibles, tels que le vol, l'utilisation abusive des biens de l'entreprise, etc.

En 2023, un projet a été lancé pour mettre à jour la politique du Groupe en matière d'alerte afin d'adapter la politique et la procédure existantes aux nouvelles lois sur la protection des lanceurs d'alerte dans les pays où le Groupe possède des filiales. Cette politique et cette procédure actualisées seront mises en œuvre en 2024. L'adoption de ces politiques actualisées se fait en étroite collaboration avec les instances représentatives du personnel.

4.2 | GESTION DES ALERTES

Toute personne peut signaler une violation potentielle de la loi, des principes énoncés dans le document Code d'Éthique et d'Engagements et de nos règles internes.

Une alerte peut être faite par les canaux disponibles au niveau du siège du Groupe, ou par les canaux disponibles localement dans le pays. Il est possible de faire part d'une préoccupation aux personnes suivantes :

- Les managers ;
- Les membres de la fonction Ressources humaines ;
- Le responsable Conformité du Groupe ou le responsable local de la conformité ;
- Tout membre de l'équipe juridique.

Le Groupe offre également la possibilité de signaler et de communiquer de manière anonyme grâce à l'outil Whispli, disponible à l'adresse suivante : <https://europcar.whispli.com/lp/ethics>.

Le Groupe ne tolérera aucune mesure de rétorsion, y compris toute menace ou tentative de rétorsion à l'encontre des lanceurs d'alerte ayant signalé une faute potentielle. Nous prenons au sérieux tous les rapports de mauvaise conduite potentielle et les traitons avec la confidentialité qui s'impose. Nous examinons toute préoccupation soulevée conformément à nos procédures à l'échelle du Groupe, afin que des mesures de suivi appropriées puissent être prises.

Les décisions visant à remédier à un manquement au devoir de vigilance, si elles devaient se produire, seraient prises au plus haut niveau de la hiérarchie du Groupe (conseil d'administration) après consultation du comité conformité du Groupe.

En 2023, le Groupe n'a pas reçu d'alerte interne concernant le non-respect potentiel du devoir de vigilance, des droits de l'Homme ou de la protection de l'environnement. 18 rapports internes concernaient des questions de santé et de sécurité des travailleurs, dont 13 ont fait l'objet d'une enquête et ont été résolus.

05.

GOUVERNANCE
DU PLAN DE
VIGILANCE

Le plan de vigilance est piloté par le responsable conformité du Groupe, avec l'appui des personnes suivantes :

- Le département RSE
- Le service d'audit
- Le service juridique

Le secrétaire général du Groupe, membre du comité exécutif du Groupe, est chargé de superviser les opérations relatives au devoir de vigilance.



06.

ANNEXE

Liste des parties prenantes consultées pour identifier les risques liés au devoir de vigilance

PARTIES PRENANTES INTERNES		PARTIES PRENANTES EXTERNES	
Flotte	Directeur Flotte du Groupe et directeur du programme « One Sustainable Fleet »	Client	Directeur de l'éthique, de l'environnement et de l'énergie
Achats	Directeur des Achats du Groupe et responsable des achats informatiques	Confédération professionnelle	Directeur de la division des solutions de mobilité
Vente	Directeur de l'Administration des Ventes	Sous-traitants / Fournisseurs	Directeur du leasing de marque et de la valeur résiduelle et vice-président des ventes aux entreprises pour l'Europe élargie
Franchises	Directeur du développement des partenaires internationaux du Groupe	Organisation internationale	Chef de la section Droits de l'homme/éthique/ODD
Opérations	Directeur général - Pôle régional nordique		
HSE / QSE	Directeur général des Ressources humaines du Groupe		
RSE	Directeur de la communication et de l'engagement du Groupe et responsable de la RSE pour le Groupe		
Audit et contrôle interne	Directeur de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques du Groupe		
Juridique	Chef du service du droit économique		
Conformité	Responsable de la conformité		



Société anonyme au capital de 146 132 712 € Siège social :
Immeuble Metropolitan, 13 ter Blvd. Berthier, 75017 Paris RCS 489 099 903

Crédits Photos: © Martin Colombet, © Marie Rouge, © Fish Eye.